PROJET DE RÈGLEMENT Nº 2022-94-PU

Règlement amendant le *Plan d'urbanisme n° 147* dans le but d'agrandir l'aire d'affectation commerciale de quartier (CB) au sud de la rue Notre-Dame Est

Le conseil décrète ce qui suit :

1- Le *Plan d'urbanisme n° 147* est modifié en agrandissant l'aire d'affectation CB, située en bordure de la rue Notre-Dame Est, à même l'aire d'affectation RA et en y ajoutant une partie de la propriété dont le numéro matricule est 4306-99-0122, le tout tel que présenté aux plans suivants :





Le maire	La greffière